

GROUPE 

Rapport semestriel d'activité

1. Activité du premier semestre

Le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2008 de Groupe OPEN s'élève à 95.2 M€, contre 90.7 M€ au 1^{er} semestre 2007 en hausse de 5% sur la période, dont 4% organique.

Le résultat opérationnel courant (ROC) pour la période est 4.6 M€, contre 6.0 M€ au 1^{er} semestre 2007. Le ROC s'élève donc à près de 5% du chiffre d'affaires.

Après constatation de l'impôt, le résultat net des sociétés intégrées atteint 1.8 M€.

Suite à la cession de LOGIX pour 120 M€, le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 93.1 M€.

Dans un contexte de marché porteur, la demande des clients évolue vers davantage de projets à engagement et contrats de services. Groupe OPEN investit donc depuis un an de façon significative dans l'amélioration de ses process et de son organisation dans le cadre de son plan stratégique 2010.

Or ce choix stratégique, indispensable au changement de dimension de l'entreprise, a transitoirement impacté les taux d'occupation au 1^{er} semestre 2008 (le Taux d'Activité Congés Exclus s'établit à 87.5% contre 89.7% l'année dernière) : il a nécessité un recours plus important à la sous-traitance et un recul des contrats en régie. Le taux de turnover à 25% allié à la stabilité des prix a également freiné sa progression.

Les indicateurs couplés au travail industriel réalisé augurent cependant d'un second semestre en progression sensible :

- Nombreux succès commerciaux et référencements significatifs
- Accélération du TACE lors du second trimestre 2008 (88.3%).
- Une croissance des effectifs moyens facturables de 5.6% entre juin 2007 et juin 2008. Sur le semestre, le solde net des embauches s'établit à 151.

En outre, au cours de ce semestre, la fusion entre TEAMLOG et OPEN IT et le processus de simplification des structures visant à ne garder qu'un seul véhicule coté ont été engagés. Ces opérations seront finalisées avant la fin de l'année.

Le Résultat Opérationnel Courant est ainsi attendu en augmentation sensible lors du second semestre.

2. Evénements marquants du 1^{er} semestre 2008

2.1. Cession de LOGIX

Groupe OPEN a annoncé le 18 février 2008 avoir finalisé la cession de 100 % des titres de sa filiale LOGIX à ARROW Electronics Inc., société américaine cotée au NYSE, pour un prix de 120 M€. L'accord de cession a été signé suite à l'avis favorable rendu à l'unanimité par les instances représentatives du personnel de LOGIX. La Commission européenne a autorisé, en vertu du règlement CE sur les concentrations, le projet d'acquisition de LOGIX par l'entreprise ARROW Electronics. La cession définitive a été annoncée le 2 juin 2008.

2.2. Opérations sur le capital de TEAMLOG

Offre publique d'achat lancée par la société GROUPE OPEN sur les titres TEAMLOG non encore détenus par celle-ci

Groupe OPEN, actionnaire de référence de TEAMLOG, a déposé le 13 novembre 2007 un projet d'offre publique d'achat s'engageant à acquérir la totalité des actions non détenues par lui, au jour du dépôt.

Dans sa séance du 11 décembre 2007, l'Autorité des marchés financiers a déclaré conforme le projet d'offre publique d'achat, cette décision emportant visa du projet de note d'information de Groupe OPEN sous le numéro 07-472 en date du 11 décembre 2007.

En outre, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa 07-473 en date du 11 décembre 2007 sur le projet de note en réponse de la société TEAMLOG.

L'offre publique d'achat a été ouverte du 18 décembre 2007 jusqu'au 24 janvier 2008 inclus. En date du 29 janvier 2008, Groupe OPEN détenait 15 851 223 actions et droits de vote représentant 88,40% du capital et au moins 81,79% des droits de vote de la société (Sur la base d'un capital composé de 17 932 011 actions représentant au plus 19 381 041 droits de vote, y compris 45 150 actions auto-détenues privées de droits de vote).

En application des dispositions de l'article 232-4 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'offre publique d'achat a été ré-ouverte pour une période de 10 jours de bourse du 5 au 18 février 2008 inclus. A l'issue de la réouverture de l'offre publique, et en date du 21 février 2008, Groupe OPEN détenait 89,52% du capital social de TEAMLOG et au moins 83,25% des droits de vote.

Augmentation de capital de TEAMLOG de 18,6 millions d'euros avec maintien des droits préférentiels de souscription au prix unitaire de 4,25 euros par action

Le 4 mars 2008, TEAMLOG a annoncé le lancement d'une augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription pour un montant total d'environ 18,6 millions d'euros afin de financer l'acquisition d'INNETIS.

Cette opération fait suite au protocole signé, en date du 5 mars 2007 avec effet au 31 mars 2007, entre Groupe OPEN et TEAMLOG, par lequel Groupe OPEN a cédé à TEAMLOG sa filiale INNETIS, pour un montant de 18,5 millions d'euros. La présente opération avait ainsi vocation à financer cette acquisition qui avait fait l'objet d'un crédit vendeur. Groupe OPEN a participé à l'opération en souscrivant 4 348 421 actions sur un total de 4 384 905 actions. A l'issue de l'opération, Groupe OPEN détenait 91,52% du capital et 86,46% des droits de vote de TEAMLOG.

Conversion des obligations remboursables en actions (ORA) et des obligations convertibles en actions (OC) détenues par Groupe OPEN

Par courrier en date du 8 avril 2008, Groupe OPEN a demandé à TEAMLOG, conformément à l'article 2.2 du Contrat d'Emission d'obligations convertibles en actions et à l'article 2.2 du Contrat d'Emission d'obligations remboursables en actions du 5 avril 2005 conclus entre Groupe OPEN et TEAMLOG de faire procéder :

- à la conversion des trois millions d'OC de la société TEAMLOG, souscrites par Groupe OPEN le 5 avril 2005, et d'attribuer en conséquence à cette dernière les

actions de la société TEAMLOG nouvellement créées, à raison de une action de TEAMLOG d'une valeur de un euro émise avec une prime de 0,5 euros pour une OC d'une valeur nominale de 1,5 euros.

- à la conversion des deux millions cinq cent mille ORA de la société TEAMLOG, souscrites par Groupe OPEN le 5 avril 2005, et d'attribuer en conséquence à cette dernière les actions de la société TEAMLOG nouvellement créées, à raison de une action de TEAMLOG pour une ORA émise avec une prime de 0,2 euros pour une ORA d'une valeur nominale de 1,2 euros.

A l'issue de l'opération, Groupe OPEN détenait 93.2% du capital de TEAMLOG.

2.3. Création de TEAMLOG Ukraine

En date du 1er janvier, la SARL TEAMLOG Ukraine, filiale à 100% de TEAMLOG S.A., a été créée.

2.4. Conflit entre TEAMLOG et les actionnaires minoritaires de TEAMLOG UK

Un conflit est né en mars 2008 avec les actionnaires minoritaires de TEAMLOG UK qui ont tenté de s'approprier le contrôle de cette dernière en s'attribuant des actions non émises. La société estime qu'elle a été victime d'un comportement déloyal (unfair) de la part de ces minoritaires au regard de la loi anglaise. TEAMLOG entend préserver ses droits et ses intérêts et prépare une action en justice visant tant à faire annuler les actes litigieux qu'à faire constater le caractère frauduleux de ces agissements. Une plainte a été déposée devant la juridiction londonienne et la première audience s'est tenue le 20 octobre dernier.

Le Tribunal a :

- considéré que les termes de la demande de Teamlog SA étaient clairs et ne demandaient pas de précision supplémentaire à ce stade ;
- imparti aux actionnaires minoritaires un délai de 28 jours pour conclure (17 novembre)
- imparti à Teamlog SA un délai de 21 jours pour répliquer (8 décembre)
- donné aux parties un délai expirant le 13 janvier pour communiquer toutes les pièces
- imparti un délai supplémentaire (16 février) pour communiquer les "witness statements"

Il y aura une nouvelle audience de procédure à la première date disponible après le 23 février 2009.

2.5. Action en référé sur l'accord RTT

Un différend récent oppose la Direction et les partenaires sociaux à propos de l'accord RTT de TEAMLOG et de son interprétation dans le cadre de l'accord de branche. Les syndicats ont assigné en référé la Direction de TEAMLOG devant le Tribunal de Grande Instance de Paris pour faire valoir leur interprétation de cet accord. Suite à l'audience tenue le 10 avril 2008, le Tribunal de Grande Instance de Paris a, en date du 17 avril 2008, débouté les syndicats de leur demande, estimant qu'il n'y avait pas lieu à référé. En date du 16 juillet 2008, TEAMLOG a reçu l'assignation au fonds déposé par les syndicats auprès du Tribunal de Grande Instance de Paris.

3. Evénements postérieurs au 30 juin 2008

3.1. Exercice des promesses de cessions et d'achats d'actions entre Groupe OPEN et TEAMGROUP (actionnaires fondateurs de TEAMLOG)

Le 8 février 2006, TEAMGROUP et Groupe OPEN s'étaient consenties des promesses de cessions et d'achats d'actions portant sur les titres TEAMLOG S.A. :

- TEAMGROUP avait la possibilité de vendre à Groupe OPEN, à compter du 1^{er} janvier 2008 et jusqu'au 31 mars 2010, 347 826 (trois cent quarante sept mille huit cent vingt six) actions TEAMLOG S.A. au prix de 5,75 euros (cinq euros et soixante quinze centimes) par action.
- Groupe OPEN disposait de la possibilité d'acheter auprès de TEAMGROUP, à compter du 1^{er} janvier 2008 et jusqu'au 31 décembre 2009, 1 000 000 (un million) d'actions TEAMLOG S.A. à un prix égal à la moyenne des vingt derniers cours de bourse précédant la levée de l'option avec une décote de 10%, et un prix minimal de 6 (six) euros par action.

En date du 1^{er} août 2008, par suite de la levée de l'option accordée au titre de la promesse signée entre TEAMGROUP et Groupe OPEN, TEAMGROUP a cédé à Groupe OPEN la totalité des actions qu'elle détient dans le capital de TEAMLOG soit 1 347 826 actions pour un montant total de 2,7 millions d'euros, déduction faite des montants dus par TEAMGROUP et PROGICIEL International à Groupe OPEN et ses filiales. Le nantissement de second rang de 1 000 000 d'actions TEAMLOG S.A. détenues par TEAMGROUP consenti au profit de Groupe OPEN en garantie a ainsi été levé.

Post levée de l'option, Groupe OPEN détient 27 353 534 actions soit 98,16 % du capital de TEAMLOG auxquelles sont attachés 27 353 534 droits de vote soit 98,3% du nombre total de droits de vote.

3.2. Offre Publique sur la société SYLIS

Le 7 juillet 2008, Groupe OPEN annonçait le dépôt auprès de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) d'un projet d'offre publique portant sur la totalité des actions de Sylis.

Sylis, société cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris, est aujourd'hui l'un des principaux groupes français de conseil et de services informatiques, avec un chiffre d'affaires de 138 M€ réalisé en 2007 et un effectif de 1 740 collaborateurs.

Cette offre était composée :

- à titre principal, d'une offre publique d'achat (Offre Principale) à un prix de 4,25€ par action, faisant ressortir une prime de 73,47% par rapport au cours de clôture du 4 juillet 2008, et de 55,30% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des 3 derniers mois
- et, à titre subsidiaire, d'une offre publique d'échange (OPE Subsidiaire) selon une parité de 10 actions Groupe OPEN pour 27 actions Sylis, dans la limite de 1 013 607 actions Sylis, faisant ressortir une prime de 64,78 % sur le cours de clôture du 4 juillet, et une prime de 51,86% sur le cours moyen pondéré par les volumes des 3 derniers mois.

Ainsi, les actionnaires de Sylis pouvaient choisir d'apporter leurs actions Sylis soit à l'Offre Principale, soit à l'OPE Subsidiaire, soit en combinant l'Offre Principale et l'OPE Subsidiaire.

Le 29 juillet 2008, l'AMF a déclaré conforme l'offre publique portant sur la totalité des actions de Sylis et a apposé le visa n° 08-159 en date du 29 juillet 2008 sur la note d'information de Groupe OPEN relative à l'offre publique.

Le 28 août 2008, Groupe OPEN annonçait avoir déposé auprès de l'AMF un projet de surenchère sur son Offre publique d'Achat et d'Echange sur Sylis ouverte depuis le 1^{er} août 2008.

Groupe OPEN annonçait par ailleurs avoir obtenu de la part des quatre principaux actionnaires de Sylis, Messieurs Tricot et Mellentin, la COMIR et Capexitis, des engagements d'apport de leurs titres Sylis au prix de 4,60 euros par action. L'ensemble de ces titres représente 60% du capital et 71% des droits de vote de Sylis.

Les modifications des termes de l'Offre sont les suivantes :

- L'offre publique d'achat (Offre Principale) est relevée à un prix de 4,60€ par action, contre 4,25€ par action initialement, faisant ressortir une prime de 104% par rapport au cours de clôture du 7 juillet 2008, et respectivement de 69% et de 63% par rapport au cours moyen des 3 et 6 derniers mois.
- L'offre publique subsidiaire (offre publique d'échange) n'est pas maintenue.
- Le seuil de renonciation, initialement fixé à 50% des droits de vote, est abandonné.

Le 12 septembre 2008 l'AMF a déclaré conforme la surenchère déposée sur l'offre publique initiale portant sur la totalité des actions de Sylis et a apposé le visa n° 08-188 en date du 12 septembre 2008 sur la note d'information complémentaire. L'AMF a décidé de rendre nuls et non avenue les ordres de présentation des actions Sylis à l'Offre initiale. Il appartient dès lors aux porteurs d'actions de la Société Sylis de passer un nouvel ordre afin de participer à l'Offre en surenchère libellée 4,60€ par action, et cela à compter du 15 septembre 2008. Cette offre publique était ouverte jusqu'au 3 octobre 2008.

Le 10 octobre 2008, Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société Groupe Open, a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que l'offre publique d'achat de Groupe Open visant les actions SYLIS serait réouverte du 13 au 24 octobre 2008 inclus, en application des dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

A l'issue de l'offre publique d'achat visant les actions SYLIS, Groupe Open détenait 9 373 374 actions et droits de vote SYLIS représentant 96,77% du capital et au moins 96,17% des droits de vote de SYLIS.

Groupe OPEN s'engageait irrévocablement à acquérir au prix unitaire de 4,60 €, la totalité des actions SYLIS non détenues par lui, soit 313 193 actions représentant 3,23% du capital et 3,83% des droits de vote de la société, ainsi que la totalité des 296 670 actions SYLIS susceptibles d'être émises à raison de l'exercice des options de souscription d'actions existantes.

Conformément aux articles 237-14 et suivants du règlement général, Groupe OPEN a demandé, à l'issue de la clôture de l'offre réouverte, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire visant les actions SYLIS non encore détenues par lui, au prix unitaire de 4,60 €.

3.3. Offre Publique de retrait sur la société TEAMLOG

Le 27 octobre 2008, Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société Groupe Open, a déposé un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société TEAMLOG, en application des articles 236-3 et 237-1 du règlement général.

Groupe Open détenait à cette date 27 379 217 actions et droits de vote TEAMLOG, représentant 98,25% du capital et des droits de vote de la société.

Cette détention résulte des opérations suivantes, réalisées par Groupe Open après la clôture de l'offre publique d'achat initiée par elle sur les titres TEAMLOG du 18 décembre 2007 au 24 janvier 2008, puis réouverte du 5 au 18 février 2008, à l'issue de laquelle

Groupe Open détenait 16 093 555 actions TEAMLOG représentant à cette date 89,52 % du capital et 83,25% des droits de vote de la société:

- Acquisition sur le marché, entre le 19 février et le 2 avril 2008, de 24 028 actions TEAMLOG à des prix par action compris entre 3,70 € et 4,25 € ;
- Souscription à 4 348 421 actions TEAMLOG nouvelles, au prix unitaire de 4,25 €, dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, réalisée par TEAMLOG en mars 2008;
- Conversion en avril 2008 de 3 000 000 obligations convertibles en actions de TEAMLOG souscrites par Groupe Open le 5 avril 2005, sur la base d'un prix de conversion de 1,50 € et d'une parité de 1 action pour 1 obligation convertible ;
- Remboursement par TEAMLOG, en avril 2008, des 2 500 000 obligations remboursables en actions TEAMLOG souscrites par Groupe Open le 5 avril 2005, sur la base d'un prix de remboursement de 1,20 € et d'une parité de 1 action pour 1 obligation remboursable ;
- Acquisition sur le marché, entre le 17 avril et le 30 juin 2008, de 65 387 actions TEAMLOG à des prix par action compris entre 3,80 € et 4,10 € ;
- Acquisition hors marché, le 1er août 2008, auprès de Teamgroup (ex Groupe Teamlog SAS) de 1 000 000 actions TEAMLOG au prix de 4,25 € par action ;
- Acquisition hors marché, le 1er août 2008, auprès de Teamgroup (ex Groupe Teamlog SAS) de 347 826 actions TEAMLOG au prix de 5,75 € par action, du fait de l'exercice par Teamgroup d'une promesse d'achat consentie par Groupe Open en février 2006, exerçable par Teamgroup du 1er janvier 2008 au 31 mars 2010.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir au prix unitaire de **4,25 €** la totalité des actions TEAMLOG non détenues par lui, soit 488 262 actions représentant 1,75% du capital et des droits de vote de la société, ainsi 218 500 actions susceptibles d'être émises par la levée des options de souscriptions existantes.

L'initiateur a demandé à l'Autorité des marchés financiers de procéder au retrait obligatoire dès la clôture de l'offre publique de retrait quel qu'en soit le résultat.

A la connaissance de la société aucun autre événement significatif n'est intervenu depuis le 30 juin 2008 susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du Groupe.

4. Comptes consolidés condensés au 30 juin 2008

Les états financiers consolidés du Groupe au 30 juin 2008 sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2008.

Les principes comptables appliqués pour l'élaboration des comptes consolidés au 30 juin 2008 sont identiques à ceux retenus au 31 décembre 2007 et détaillés dans les comptes consolidés publiés à cette date, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations.

Les comptes consolidés semestriels condensés au 30 juin 2008 sont établis et présentés de manière résumée conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ainsi, les notes présentées portent sur les éléments significatifs du semestre et doivent être lues en liaison avec les états financiers consolidés au 31 décembre 2007.

Dans la mesure où les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2008, ainsi que l'information comparative 2007 qu'ils incluront, devront être arrêtés conformément aux normes et interprétations applicables au 31 décembre 2008, les informations relatives au 31 décembre 2007 et 30 juin 2008 présentées dans ce document pourraient faire l'objet

de modifications en fonction des éventuelles évolutions des normes et interprétations et de leur adoption par l'Union Européenne.

4. 1. Evolution du périmètre de consolidation

4. 1.1. Variation du périmètre de consolidation

4. 1.1.1. Entrée de périmètre

La société TEAMLOG Ukraine, créée le 1er janvier 2008, détenue à 100% par TEAMLOG S.A. est incluse dans le périmètre de consolidation selon la méthode d'intégration globale.

4. 1.1.2. Sortie de périmètre

La société LOGIX a été cédée au cours du premier semestre 2008.

4. 1.1.3. Changement de méthode d'intégration

Un conflit est né en mars 2008 avec les actionnaires minoritaires de TEAMLOG UK qui ont tenté de s'approprier le contrôle de cette dernière en s'attribuant des actions non émises : suite à cette attribution, le pourcentage de détention de TEAMLOG dans TEAMLOG UK est passé de 51 % à 24,74%. La société estime qu'elle a été victime d'un comportement déloyal (unfair) de la part de ces minoritaires au regard de la loi anglaise. TEAMLOG entend préserver ses droits et ses intérêts et a intenté une action en justice visant tant à faire annuler les actes litigieux qu'à faire constater le caractère frauduleux de ces agissements.

Au 30 juin 2008, le litige n'ayant pas évolué de manière significative, la société TEAMLOG UK a été consolidée conformément à IAS 28 « Participations dans les entreprises associées » selon la méthode de la mise en équivalence alors qu'elle était intégrée globalement au 31 décembre 2007. Le résultat de dilution présente une perte de 82 milliers d'euros comptabilisée en autres charges financières au 30 juin 2008.

Une plainte a été déposée devant la juridiction londonienne et la première audience a eu lieu le 20 octobre dernier. En fonction de l'évolution du litige d'ici le 31 décembre 2008, la direction de TEAMLOG pourrait décider de consolider à nouveau la société TEAMLOG UK selon la méthode de l'intégration globale à la clôture de l'exercice.

4. 1.2. Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Au 30 juin 2008, aucune société détenue directement ou indirectement, majoritairement ou minoritairement par TEAMLOG n'est exclue du périmètre de consolidation.

4. 2. Etats financiers consolidés condensés au 30 juin 2008

Compte de résultat consolidé résumé

<i>en M€</i>	S1 2008	S1 2007
Chiffre d'affaires	95.2	90.7
Résultat Opérationnel Courant (% du CA)	4.6 (4.9%)	6.0 (7.3%)
Charges et produits non courants	-0.7	-0.9
Résultat opérationnel	3.9	5.1

Résultat financier	-1.2	-1.6
<i>Coût de l'endettement net</i>	-1.0	-1.3
<i>Autres produit et charges financiers</i>	-0.2	-0.2
Résultat Courant avant impôt	2.7	3.5
impôts	-0.9	-1.2
Résultat net des sociétés intégrées	1.8	2.3
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	91.3	-1.5
Résultat net de l'ensemble consolidé	93.1	0.8
Intérêts minoritaires	0.1	1.4
Résultat net part du groupe	93.0	-0.6

Le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2008 de Groupe OPEN s'élève à 95.2 M€, contre 90.7 M€ au 1^{er} semestre 2007 en hausse de 5% sur la période, dont 4% organique. Le résultat opérationnel courant (ROC) pour la période est 4.6 M€, contre 6.0 M€ au 1^{er} semestre 2007. Le ROC s'élève donc à près de 5% du chiffre d'affaires. Après constatation de l'impôt, le résultat net des sociétés intégrées atteint 1.8 M€. Suite à la cession de LOGIX pour 120 M€, le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 93 M€.

Bilan consolidé résumé

<i>En M€</i>	Jun 2008	Déc 2007
Ecart d'acquisition	51	30
Incorporels	23	23
Total actifs non courants	83	62
Total actifs courants	224	401
Trésorerie	140	62
Actifs détenus en vue d'être cédés	0.0	267
total	308	464

<i>En M€</i>	Jun 2008	Déc 2007
Capitaux propres	130	52
Endettement financier	80	78
Total passifs non courants	84	84
Total passifs courants	93	327
Factoring	19	24
Passifs détenus en vue d'être cédés	0.0	240
total	308	464

Tableau de flux de trésorerie consolidé résumé

<i>En M€</i>	Jun 2008	Déc 2007
Flux net de trésorerie lié à l'activité	-1	5
Flux net de trésorerie lié aux investissements	92	-12
Flux net de trésorerie lié aux financements	-14	48
Flux liés aux activités cédées		-18

Variation de trésorerie	77	23
Trésorerie d'ouverture	62	39
Trésorerie de clôture	139	62

5. Evolution prévisible et principaux risques et incertitudes pour le deuxième semestre

5. 1. Evolution prévisible

Pour le second semestre, Groupe OPEN prévoit une augmentation sensible de son Résultat Opérationnel Courant.

5. 2. Principaux risques et incertitudes pour le deuxième semestre 2008

Pour le deuxième semestre 2008, le Groupe reste soumis aux risques habituels et propres à son activité. Les principaux risques auxquels est confronté le Groupe sont décrits précisément dans le chapitre « Facteurs de risques » du Document de Référence 2007.

6. Parties liées

Les informations concernant les transactions réalisées avec les parties liées sont détaillées dans l'annexe aux comptes consolidés semestriels condensés clos le 30 juin 2008.